

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 29/06/2026
Et
Publication ou notification du



L'an 2026 le 25 juin à 18h30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni dans la salle des fêtes de Chouday, sous la présidence de M. CHABANCE Fabrice, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 17 juin 2026.

Présents : M. CHABANCE Fabrice, Président, Mmes BERTRAND Marie-Laure, FOUQUET Anita, LE BRETON Isabelle, MALLET Arnel, PAZOS-MONVOISIN Sonia, MM : BONAMY Christian, BONNET Michel, GONNET Arnaud, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LABLANCHE Francis, LE JOSSEC Didier, NORMAND Franck, PRZYBYLSKI David, VALOIS Philippe, VAN REMOORTERE Éric, VILLALDEA-AVILA Raphaël.

Suppléant : M. CHATON Laurent (de Mme JABMEAU AUCLAIR Élodie)

Excusée ayant donné procuration : Mme CIRRE Marie-Line à M. NORMAND Franck, M. HÉNAULT Bertrand à M. JOLY Sylvain, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Raphaël, Mme PHILIPPE Séverine à Mme PAZOS-MONVOISIN Sonia

Excusés : M. JOLIBERT Jacques, M. LAMBERT Jacques, Mme LEROUEIL Séverine, M. MAURICEAU Christophe,

Absents : Mme LHERAULT Camille, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel.

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

260626_05 : Règlement Budgétaire et Financier

Rapporteur : Fabrice CHABANCE

Service support : Responsable du service Administration- finance

Présentation :

Vu l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 ;

Vu l'article L5217-10-08 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;

Considérant la délibération n° 280923_04 en date du 28 septembre 2023, prise par le comité syndical du SICTOM, approuvant le changement de norme comptable et l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant que le Règlement Budgétaire et Financier a pour objet de définir les règles internes relatives à la préparation, au vote et à l'exécution du budget, à la gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement, aux mouvements budgétaires ainsi qu'aux procédures comptables et financières de la collectivité ;

Considérant qu'en raison du renouvellement du Comité syndical, il appartient à la nouvelle assemblée délibérante d'adopter le règlement budgétaire et financier applicable au SICTOM de Champagne Berrichonne

Avis du bureau du 09 juin 2026 : Favorable

Délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement budgétaire et financier du SICTOM de Champagne Berrichonne annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à proposer toute modification rendu nécessaire par les évolutions législatives, réglementaires ou organisationnelles de l'établissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 29 juin 2026

Le Président,
M. CHABANCE Fabrice



Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

